

Femmes d'Europe, femmes de France

Par Madame le Professeur Françoise THIBAUT¹

Le 8 mars était la journée mondiale des femmes²

Les femmes d'Europe (les Européennes, au sens large, y compris les Américaines du Nord, car les Américains blancs sont des Européens) ont encore beaucoup à revendiquer. Elles ont de nombreux sujets de mécontentement, de frustration, de colère. Parmi elles les Françaises bataillent durement, avec des procédés très divers, pour la reconnaissance de droits, l'abandon de préjugés et d'inégalités. Pour être « reconnues » tout simplement, en tant que femmes, en tant qu'individu à part entière.

Le chemin est long et tumultueux, chargé de l'histoire de siècles sinistres. Mais aussi de périodes moins sombres, et de grandes diversités selon les lieux géographiques, les types de société et de catégorie sociale. Les hommes, c'est bien connu, ont peur de ce qu'ils connaissent mal et de ce qui possède un pouvoir hors de leur portée. Pour maîtriser cet inconnu et leur peur, les hommes asservissent les objets de leur crainte : la nature, les animaux, les femmes. Ils éliminent ou maîtrisent. Les femmes sont porteuses d'un inconnu incontournable qui interdit de les éliminer: la perpétuation de l'espèce, le secret de la vie. Donc on ne peut s'en passer. Alors, l'homme les asservit, les enferme de règles aliénantes, les enferment, les réduisent parfois à une quasi « inexistence » pour qu'elles ne leur échappent pas, pour qu'elles ne les dominent pas. Ils leurs inventent des pieds minuscules qui ne les portent plus, les parent de crinolines qui les empêchent de passer dans les portes, les affublent d'un régime matrimonial qui leur vole leur nom, leurs biens, jusqu'à leur intégrité physique. Certes, il existe quelques sociétés où les femmes sont dominantes, mais cela est rare, et continue d'être présenté de nos jours comme une exception.

Bref, tout cela n'est pas très glorieux. Longtemps considérée comme physiquement faible, ou bien mentalement bécasse, exploitable au delà du possible, la femme se délie progressivement de ses chaînes, mais c'est pénible, long, difficile, et toujours remis en cause. Certes, certaines périodes sont

¹ Professeur émérite des Universités et Membre correspondant de l'Institut de France (Académie des Sciences Morales et Politiques)

² La Journée Internationale des Femmes fut officiellement adoptée par l'ONU (résolution 32/142) en 1977, et son statut officiel en France date de 1982. Mais cette initiative est beaucoup plus ancienne : la première Journée nationale des Femmes est de 1909 aux USA, reprise en 1910 au deuxième Congrès des femmes socialistes à Copenhague sur une initiative allemande. La bataille pour les droits des ouvrières commence à ce moment. Les premiers rassemblements en Russie datent de 1913 et en 1921 Lénine décrète le 8 Mars Journée des Femmes.

Après la Deuxième Guerre Mondiale, cette Journée fut adoptée en 1946 par les Républiques d'Europe de l'Est, puis l'Italie et la plupart des pays de l'Ouest. En France, au delà de son histoire antérieure très particulière, ce sont la CGT et le PC en 1948 qui déclenchèrent la première célébration de cette Journée avec des défilés de revendication des droits. Cette histoire est compliquée, confuse et souvent violente.

favorables. Comme pour les Romaines sous les empereurs ou dans certains milieux médiévaux, lorsque les hommes étaient à la Croisade, qui ont été de brèves embellies révolutionnaires...avec cependant toujours cette différence de sort due à la naissance, à l'accès à l'éducation, à la fortune et aux héritages. Ne parlons pas des veuves britanniques exclues de la succession directe de leur défunt : tout est dans Jane Austen et Thackeray.

Mais revenons à notre époque : tout en étant le plus souvent la proie de quelque houle revendicatrice, l'Européenne se caractérise par trois traits principaux qui en font un être féminin tout à fait à part :

- d'abord le « mariage tardif » : en France à partir du début du XVII^{ème} siècle, hors la caste très limitée de la très haute noblesse et des héritiers de souverainetés, il y a peu de mariages d'enfants. les Nobles, afin de protéger leur patrimoine, unissent plutôt les terres et les revenus fonciers, les revenus des dits-biens et leur pouvoir dans la durée . Par contre dans les classes moyennes et paysannes, le mariage est soumis à quelques règles aussi impératives que simples : d'abord toute relation sexuelle hors des liens du mariage est un terrible péché. Dans un monde pétri de religion et de superstition cette perspective est un moyen assez efficace de contraception. Ensuite le mariage est soumis depuis une Ordonnance de novembre 1639 à l'autorisation parentale, s'ajoutant à l'obligation de publication dû à l'Ordonnance de Blois de 1592. Cette autorisation (qui éclaire bien des romans et des pièces de théâtre) est liée à l'obligation pour les nouveaux mariés de « pouvoir subvenir à leurs besoins », sans aide ni assistance. Le mariage est donc à la fois un sacrement et un contrat, en principe indestructible qui se présente à la fois comme une protection et une servitude. Ce contexte très familial et quasi clanique, explosera avec la naissance d'un monde ouvrier et du départ massif dans les villes, ce qui explique la déchéance dans laquelle se trouveront souvent les femmes dotées d'enfants plus ou moins réguliers, sans protection juridique.

- En second lieu la particularité de l'Europe est le Principe de Monogamie : l'époux en Europe, a une seule épouse, et pas de concubine. Les maîtresses royales sont un anachronisme brillantissime, dû à une tradition d'obligation de « puissance » du souverain, sous toutes ses formes .

Partout ailleurs sur la planète, quels que soient l'époque, le territoire et le mode de société, la polygamie est la règle, souvent assortie de concubinage officiel. Cela dans l'obsession de la perpétuation de l'espèce, lorsque l'on se rappelle des taux importants de mortalité infantile. Le mâle « doit » procréer : c'est la règle, en Chine, dans le monde Islamique, aux Indes....L'Européen, avec son épouse unique, semble pauvre et limité. Il contourne d'ailleurs assez souvent cette obligation, surtout lorsqu'il est noble, ou bien dans l'ambiance coloniale où Inversement, les peuples exotiques, sous l'influence occidentale, mais aussi par nécessité économique, adoptent progressivement des usages plus modérés, les menant souvent vers l'épouse unique

Cette monogamie est, elle aussi, une garantie de la modération de la croissance démographique, ce qui assure l'enrichissement collectif, une garantie de moralité, et une certitude patrimoniale de non-division excessive de l'héritage. La règle du droit d'aînesse garantit d'ailleurs un peu plus cette non-dispersion des biens. La Révolution, en introduisant l'égalité des héritiers, mènera à la division des patrimoines. Cela explique que de nos jours les « très riches » Français sont souvent des « pauvres » au regard des nations qui ont gardé le principe du privilège de la primogéniture) .

L'obligation monogamique connaît encore bien des distorsions: les latino-américains ont très couramment 2 foyers, voire trois. La seule limite est l'obligation d'assurer leur subsistance, si possible de manière à peu près égale. Si l'épouse ou le couple sont stériles, cette règle peut virer au drame, voire au meurtre. Les femmes qui ont joui de cette protection d'exclusivité, l'ont aussi payée souvent très cher, au prix de leur vie, dans des enfantements interminables. Thomas Jefferson, ce grand homme, obsédé par la nécessité d'avoir un fils a littéralement « tué » son épouse adorée par des grossesses successives, bien que dangereuses et des fausses couches ou des accouchements aussi répétés que tragiques. Georgiana, duchesse de Devonshire, fut maudite par la naissance répétée de filles, tant qu'elle n'eut pas mis au monde un héritier. Quant à Jean Sébastien Bach présenté souvent comme un saint homme il eut vingt et un enfants en deux épouses successives : onze pour la première, qui en est morte d'épuisement, et dix pour la seconde. Seuls sept enfants survivront.

De nos jours, l'Européen, dont presque tous les nouveaux-nés se portent bien, va dans le sens inverse, une « limitation » volontaire des naissances, qui aboutit tragiquement à une dénatalité . Et la règle de monogamie aboutit à ce qui est appelé désormais « la monogamie successive » : on se sépare, on divorce, on se « pacse », avec éventuellement des enfants au passage, ce qui donne ces familles « recomposées » qui en elles-mêmes ne sont pas tellement nouvelles, mais qui dans notre monde complexe et pressé sont difficiles à bien maîtriser.

Il n'y a pas si longtemps, le principe religieux était très présent et l'on se mariait pour l'éternité. Mais vu le degré élevé de mortalité des femmes en couches, cette « éternité » était parfois fort brève, réduite à quelques années, voire quelques mois. La malheureuse Jeanne Seymour, mère du bref Edouard VI, mourut dans la première année de sa royale union avec Henri VIII Tudor, qui, obsédé par sa succession, l'avait prise pour troisième épouse. Quant à Napoléon Bonaparte ?....Nous connaissons tous le dilemme impérial...

On sait depuis très peu de temps que le sexe de l'enfant est déterminé par l'homme. Or combien de femmes ont subi injustices, malédictions, répudiations et meurtres au nom de la recherche de l'héritier mâle ? Que de larmes et de désespérance, quel acharnement, parfois encore dans l'obscurantisme du cerveau masculin. Peut-on réellement dire que l'obsession des hommes à avoir une succession masculine est progressivement contrebalancée par la lucidité et

l'obstination de femmes clairvoyantes ? Rien n'est moins sûr quand on voit que la Chine profonde continue à se débarrasser des filles, au grand péril de l'équilibre humain à venir.

Ces deux caractères créent une situation féminine très particulière, faite d'avantages incontestables, de respect et d'exclusivismes possibles, assortie d'inconvénients redoutables, d'interdits et de risques vitaux. Soumise à ce système, la femme d'Europe a largement contribué à l'enrichissement de l'Europe ainsi qu'à l'émancipation balbutiante des femmes d'autres régions du globe.

- Enfin, troisième particularité du sort de l'Européenne : c'est leur longévité autorisée après la période propice à la maternité. Compte tenu des risques de l'accouchement et la pauvreté de la médecine, cette possibilité était souvent inexistante car l'âge moyen de décès des femmes au début du XVIII^{ème} siècle, est aux alentours de 35 ans, quelle que soit la catégorie sociale parce que, d'un côté il y a la pauvreté et l'ignorance et de l'autre l'obligation de procréer. Mais si elles vivent au delà, les femmes sont autorisées à avoir un rôle social, encouragées d'ailleurs par l'organisation collective avec la pratique des marraines qui suppléent les mères décédées.

Beaucoup de sociétés de par le monde, notamment en Asie ou chez les Indiens d'Amérique, ont eu tendance à se débarrasser des « vieilles » femmes, les envoyant mourir dans les forêts ou les trucidant carrément pour éviter les bouches inutiles à nourrir ou la décrépitude physique insupportable. La femme âgée est un phénomène récent, par exemple au Japon, actuellement submergé par des petites vieilles très pimpantes qui jouissent de la retraite de leur époux décédé par « burn out » ou karochoi au travail... Depuis fort longtemps, l'Européenne a bénéficié d'une protection juridique dans son grand âge, l'obligation sacrée pour les familles de l'assister et de la considérer, obligations reprises par le Code civil et la Sécurité sociale. Ces Européennes âgées ont largement contribué à la construction d'une mentalité d'affranchissement du joug masculin, par leurs écrits, leurs discours, leur expérience. Une fois de plus, le monde ouvrier du XIX^{ème} siècle modifiera cette image, faisant de l'ouvrière âgée une exception. Il faudra attendre la Première Guerre Mondiale et ses immenses conséquences sociales pour que les femmes seules, suppléant les hommes, ayant coupé cheveux et jupes, élevant des orphelins, prennent une place importante dans le monde du travail³.

Voilà ce qui donne à l'Européenne une place si particulière dans l'histoire des femmes et dans leur émancipation. Elles sont presque toujours un modèle, et juridiquement on peut s'extasier sur le fait qu'elles aient beaucoup d'avance sur les Africaines, les Indiennes, voire même les Chinoises, qui malgré tant de communisme restent souvent dans une forme d'esclavage.

Toutefois, deux évolutions récentes, très rapides, modifient cette image avantageuse :

³ La rédaction s'autorise à illustrer cette phrase par un sonnet en fin d'article.

- d'une part l'absorption, notamment dans l'Union européenne, de populations dites "immigrées" et de familles issues de milieux ultra conservateurs ou intégristes dans lesquelles filles, jeunes filles et épouses sont toujours "soumises" à des codes d'enfermement, d'interdits, de non identité et non autonomie. Cette imprégnation s'inscrit dans une rétrogradation de la population féminine dans certains quartiers, voire même certaines villes.
- en second lieu, de nouvelles techniques de procréation, de manipulations scientifiques, permettent d'imaginer pouvoir se passer de père et de mère. Comme dans les romans de science-fiction. Le parent "biologique" récemment apparu remet en cause la stabilité des origines, ouvre de nouvelles perspectives dans lesquelles la femme en tant que génitrice est contournable, donc non indispensable.

Ces 2 nouveautés, développées dans un désordre juridique criant, car le droit occidental n'est pas "armé" pour affronter, d'une part, des différences sociétales massives aussi aliénantes et brutales et, d'autre part, des prouesses scientifiques très difficiles à intégrer dans le corpus juridique de manière claire, compréhensible assez rapidement, tendent à déstabiliser les droits féminins si chèrement acquis, et rétrograde la "totalité" de la gent féminine dans la course à l'égalisation des situations. Un point reste toutefois essentiel et souvent méconnu : l'actuelle population mondiale compte numériquement bien plus de femmes que d'hommes. Elles vivent plus longtemps et en bien meilleure forme que ces messieurs!

Les inégalités, cependant, sont encore criantes, plus ou moins pénalisantes selon le lieu géographique, le milieu culturel, le mode de vie. Même dans un contexte dit "évolué", une femme doit toujours être « bien meilleure » qu'un homme pour être reconnue, respectée. Qu'il s'agisse des élites sociales, intellectuelles, politiques, ou économiques, les femmes sont encore conçues comme une minorité revancharde et agaçante .

Joachim du Bellay magnifiait le teint de rose des jeunes femmes, pleurait leur vieillesse précoce et leur vie fragile, mais il était en extase devant cette fragilité et le bonheur que procure la gent féminine...Souhaitons que les hommes de notre temps se souviennent toujours de l'éblouissement bienfaisant de l'amour des femmes ?

Voir page suivante le sonnet proposé par le renvoi de bas de page n°3

Aux femmes de 14-18

Pendant que vos maris, vos pères ou vos amants
Partaient tous aux frontières repousser l'Allemand,
Vous avez assumé leurs tâches et leurs peines
À l'usine, au bureau ou là-bas dans la plaine.

En remplaçant les bras faisant alors défaut,
Vous avez suppléé les hommes disparus
Pour tourner des obus ou pousser la charrue,
Prenant soin des enfants et bébés au landau.

Vous avez dominé l'angoisse quotidienne
D'apprendre tout soudain cette affreuse nouvelle
Que l'homme tant aimé jamais ne vous revienne !

Citoyens honorons ces épouses modèles
Dont les travaux obscurs aidèrent à la victoire,
Trop souvent oubliées de nos livres d'histoire !

Colonel (H) Mazel